

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 Avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Chiheb GHANMI.

ACTIF DU BILAN (en dinars)

A C T I F	NOTES	Exercice 2020			Exercice 2019
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		8 361 064	5 693 515	2 667 548	3 056 187
AC14 Acomptes versés		271 809		271 809	647 319
	A1	8 632 873	5 693 515	2 939 358	3 703 506
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		1 317 107	1 073 105	244 002	235 755
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		38 328	38 328	0	549
	A1	1 355 436	1 111 434	244 002	236 304
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		2 066 620	588 436	1 478 184	1 512 941
AC32 Autres placements financiers					
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations		9 502 232		9 502 232	9 202 949
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations		32 099 110		32 099 110	56 032 530
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		11 311 056	446 545	10 864 511	10 981 182
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		211 354 551		211 354 551	160 160 279
AC334 Autres prêts		6 253 309		6 253 309	5 992 172
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		33 500 000		33 500 000	34 500 000
AC336 Autres		1 000		1 000	1 000
	A2	306 087 878	1 034 981	305 052 897	278 383 053
AC4 Placements représentant les PT affectant aux contrats en Unité de Compte		44 506		44 506	54 561
		44 506	-	44 506	54 561
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		11 268		11 268	11 320
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		10 368 559	249 763	10 118 796	9 561 556
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		91 135		91 135	0
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		41 612	19 611	22 001	33 284
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		8 670 298		8 670 298	7 597 311
AC633 Débiteurs divers		133 132		133 132	73 308
	A3	19 316 004	269 374	19 046 631	17 276 778
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		2 126 393		2 126 393	1 468 029
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		439 901		439 901	466 510
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		11 726 425	46 745	11 679 679	10 737 738
AC733 Autres comptes de régularisation		3 846 563		3 846 563	3 170 669
AC75 Autres		195 650		195 650	194 055
	A4	18 334 932	46 745	18 288 186	16 037 000
TOTALACTIF		353 771 629	8 156 050	345 615 580	315 691 203

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN (en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	Exercice 2020	Exercice 2019
		Montant Net	Montant Net
Capitaux propres			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		15 000 000	15 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		12 740 785	11 856 879
CP4 Autres capitaux propres		4 084 886	1 388 046
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		31 825 671	28 244 925
CP6 Résultat de l'exercice		6 433 944	6 580 746
Total capitaux propres avant affectation	P1	38 259 615	34 825 671
Passifs			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		350 000	350 000
		350 000	350 000
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320 Provisions d'assurance vie		278 362 445	255 892 771
PA330 Provision pour sinistres (vie)		11 839 641	11 104 121
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		3 794 330	3 868 695
PA350 Provisions pour égalisation		802 745	416 651
		294 799 162	271 282 239
PA4 Provisions techniques de contrats en unité de compte		44 504	54 560
		44 504	54 560
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		0	0
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance			
PA622 Autres		268 299	209 184
PA63 Autres dettes			
PA632 Personnel		42 225	17 348
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 773 387	5 183 239
PA634 Crédoeurs divers		1 204 025	1 215 156
	P2	7 287 937	6 624 928
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif			
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		4 874 363	2 553 806
	P3	4 874 363	2 553 806
Total du passif		307 355 965	280 865 532
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		345 615 580	315 691 203

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (en dinars)

	Exercice 2020			Exercice 2019
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées	58 426 547	- 883 892	57 542 655	49 848 195
	58 426 547	- 883 892	57 542 655	49 848 195
PRV2 Produits de placements				
PRV21 Revenus des placements	21 576 345		21 576 345	18 672 648
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	1 141 664		1 141 664	749 707
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	251 449		251 449	182 666
	22 969 458	-	22 969 458	19 605 021
TOTAL 1	81 396 005	- 883 892	80 512 113	69 453 216
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	1 841		1 841	656
	1 841	-	1 841	656
PRV4 Autres produits techniques	-		-	-
	-	-	-	-
CHV1 Charges de sinistres				
CHV11 Montants payés	- 35 208 007	78 455	- 35 129 552	- 36 040 432
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	- 661 155	3 465	- 657 690	- 1 819 590
	- 35 869 162	81 920	- 35 787 241	- 37 860 022
TOTAL 2	- 35 867 321	81 920	- 35 785 401	- 37 859 367
CHV2 Variation des autres provisions techniques				
CHV21 Provision d'assurance vie	- 22 439 867		- 22 439 867	- 12 375 726
CHV22 Autres provisions techniques	- 415 900		- 415 900	- 491 350
CHV23 Provision pour contrat en unité de compte	10 056		10 056	54 560
	- 22 845 712	-	- 22 845 712	- 12 921 636
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	542 799	542 799	393 786
	-	542 799	542 799	393 786
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition	- 8 716 615		- 8 716 615	- 7 112 409
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	- 26 609		- 26 609	- 176 243
CHV43 Frais d'administration	- 2 475 317		- 2 475 317	- 2 489 828
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	-	69 395	69 395	73 213
	- 11 218 541	69 395	- 11 149 147	- 9 705 266
TOTAL 3	- 34 064 253	612 194	- 33 452 060	- 22 233 116
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	- 283 751		- 283 751	- 145 972
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 8 326		- 8 326	- 21 327
	- 292 077	-	- 292 077	- 167 299
TOTAL 4	- 292 077	-	- 292 077	- 167 299
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	- 32		- 32	-
	- 32	-	- 32	-
TOTAL 5	- 32	-	- 32	-
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	- 2 191 279		- 2 191 279	- 2 091 636
	- 2 191 279	-	- 2 191 279	- 2 091 636
TOTAL 6	- 2 191 279	-	- 2 191 279	- 2 091 636
RTV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	8 981 042	- 189 778	8 791 264	7 101 798

ETAT DE RESULTAT (en dinars)

	2 020	2 019
RTV Résultat technique de l'assurance vie	8 791 264	7 101 798
	8 791 264	7 101 798
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 191 279	2 091 636
	2 191 279	2 091 636
CHNT1 Charges des placements		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-159 080	-673 986
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-29 179	-6 389
	- 188 259	- 680 375
PRNT2 Autres produits non techniques	118 136	37 688
	118 136	37 688
CHNT3 Autres charges non techniques	-4 356 321	-182 416
	- 4 356 321	- 182 416
Résultat provenant des activités ordinaires	6 556 099	8 368 331
CHNT4 Impôt sur le résultat	-117 155	-1 787 585
	- 117 155	- 1 787 585
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	6 438 944	6 580 746
PRNT4 Gains extraordinaires	-	-
	-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires	-5 000	-
	- 5 000	-
Résultat extraordinaire	- 5 000	-
Résultat net de l'exercice	6 433 944	6 580 746
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	-	-
	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	6 433 944	6 580 746

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en dinars)

	2 020	2 019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
101 Encaissements de primes recus du reseau	52 285 898	46 769 158
102 Encaissements de primes acceptations	-	-
103 Décaissements de primes sur cessions	-505 621	-1 297 695
104 Réglements de sinistré rachat & Cap.Echus siège et agences	-30 103 832	-30 870 886
105 Réglements de sinistres acceptations	-	-
106 Encaissements de sinistres sur cession	39 269	205 678
107 Commissions versées aux intermédiaires	-3 394 365	-2 983 281
108 Commissions recus sur cessions	45 130	183 455
109 Commissions versées sur acceptations	-	-
110 Sommes versées aux fournisseurs & au personnel	-6 731 354	1 016 175
111 Variation des dépôts auprès des cédantes	-	-
112 Variation des espèces recues des cessionnaires	-	-
113 Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	-101 422 004	-52 286 316
114 Encaissements liés à la cession des placements financiers	48 038 488	56 464 931
115 Produits financiers recus	17 689 538	16 926 285
116 Taxes sur les assurances versées au trésor	-	-
117 Impôts sur les bénéfices payés	-4 011 976	-3 423 562
118 Autres mouvements	5 222 893	1 167 809
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	- 22 847 935	31 871 749
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
201 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		
202 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
203 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
204 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
205 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-285 000 000	-84 984 942
206 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	311 500 000	56 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	26 500 000	- 28 984 942
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
301 Encaissements suite à l'émission d'actions		
302 Dividendes et autres distributions	-2 993 700	-2 473 218
303 Encaissements provenant d'emprunts		
304 Remboursements d'emprunts		
305 Variation des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 2 993 700	- 2 473 218
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
Variation de Trésorerie	658 365	413 589
Trésorerie de début d'exercice	1 465 667	1 052 078
Trésorerie de fin d'exercice	2 124 032	1 465 667

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES (en dinars)

RUBRIQUES	2 020	2 019
HB1 Engagements reçus	120 745	120 745
HB2 Engagements donnés	120 745	120 745
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données	120 745	120 745
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24 Autres engagements donnés		
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2020 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société a commencé à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

- Matériel de transport : 20 %
- Mobilier de bureau : 10 %
- Matériel de bureau : 20 %
- Agencements, aménagements et installations : 15 %
- Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2020, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

- Actions cotées : cours moyen du mois de décembre
- Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1
- Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrérages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2020
logiciels	7 712 992	621 848	8 334 839	5 693 515	2 641 324
autres immobilisations incorporelles	26 225		26 225		26 225
logiciels en cours	647 319	-375 510	271 809		271 809
Total	8 386 535	246 338	8 632 873	5 693 515	2 939 358

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2020
installations, agencements et aménagement	746 011	9 943	755 954	596 171	159 783
matériel de transport	56 273	0	56 273	56 273	0
matériel de bureaux	28 311	0	28 311	28 311	0
matériel informatique	399 389	77 180	476 569	392 350	84 219
meublier de bureaux	38 328	0	38 328	38 328	0
Total	1 268 312	87 124	1 355 436	1 111 434	244 002

A2 : Placements

Placements immobiliers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2020
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 620		2 066 620	588 436	1 478 184

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2020
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	1 325 638	-158	1 325 481	347 626	977 855
FCP	7 715 766	308 879	8 024 645	22 996	8 001 649
SICAV	2 278 809	-391 878	1 886 930	1 924	1 885 006
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	79 014	-5 014	74 000	74 000	0
obligations et autres titres à revenus fixes	160 160 279	51 194 272	211 354 551		211 354 551
Dépôt à terme	34 500 000	-1 000 000	33 500 000		33 500 000
autres placements	5 993 172	261 138	6 254 309		6 254 309
Placement en Unité de Compte	54 561	-10 055	44 506		44 506
	212 107 240	50 357 182	262 464 422	446 545	262 017 877

Participations et entreprises liées

1. Participations dans les entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2020, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Placements dans les entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Il s'agit des sociétés de groupe Amen ainsi que celles dans lesquelles la société siège au conseil d'administration.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2020
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0		0		0
ENNAKL AUTOMOBILES	9 497 722		9 497 722	0	9 497 722
HOPITAL PRIVE EL AMEN	10		10		10
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	4 500		4 500		4 500
Total	9 502 232	0	9 502 232	0	9 502 232

3. Placements auprès des entreprises avec lien de participation

Il s'agit des dépôts à terme, obligations et emprunts auprès des sociétés de groupe.

- Obligations

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2020
AMEN BANK	17 032 530	2 766 580	19 799 110		19 799 110
TUNISIE LEASING	14 500 000	-2 200 000	12 300 000		12 300 000
Total	31 532 530	566 580	32 099 110	0	32 099 110

- Certificats de dépôts

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissements et Provisions	Net au 31/12/2020
AMEN BANK	19 500 000	-19 500 000	0		0
TUNISIE LEASING	5 000 000	-5 000 000	0		0
Total	24 500 000	-24 500 000	0	0	0

A3 : Créances

Libellé	2020			2019		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	11 268		11 268	11 320		11 320
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	10 368 559	249 763	10 118 796	9 786 447	224 891	9 561 556
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	91 135		91 135	0		0
Personnel	41 612	19 611	22 001	52 895	19 611	33 284
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 670 298		8 670 298	7 597 311		7 597 311
Débiteurs divers	133 132		133 132	73 308		73 308
Totaux	19 316 004	269 374	19 046 631	17 521 280	244 502	17 276 778

A4 : Autres éléments d'actifs

Libellé	2020	2019
Caisse	1 135	10 147
Banques et chèques postaux	2 122 898	1 455 521
Effets à l'encaissement	2 361	2 361
Frais d'acquisitions reportés	439 901	466 510
Intérêts courus et non échus	11 679 679	10 737 738
Différences sur prix de remboursement	3 586 240	2 889 035
Charges constatées d'avance	260 323	281 634
Autres	195 650	194 055
Totaux	18 288 186	16 037 000

P1 : Capitaux propres avant affectation

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élevaient au 31/12/2013 à 3 513 731 TND placés dans un compte de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant l'exercice 2018 on a prélevé un montant de de 1 400 000 TND au titre de l'exercice 2017.

Au 31/12/2020 le solde des réserves soumises à un régime fiscal spécial (réserves pour toutes éventualités) s'élève à 13 731 dinars.

NB : Au 31/12/2020, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2019	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2019	Dividendes	Réserves pour toutes éventualités	Bénéfice 2020	Solde au 31/12/2020
Capital social	15 000 000						15 000 000
Réserve légale	1 166 423		329 037				1 495 460
Primes d'émission	50 000						50 000
Réserve pour fonds social	568 188						568 188
Réserve pour toutes éventualités	10 072 268	303 160	251 709				10 627 137
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 388 046	-303 160	3 000 000	0	0	0	4 084 886
Réserve spéciale d'investissement	1 374 315	-303 160	3 000 000				4 071 155
Réserve pour toutes éventualités	13 731						13 731
Résultat	6 580 746		-3 580 746	-3 000 000		6 433 944	6 433 944
Total	34 825 671	0	0	-3 000 000	0	6 433 944	38 259 615

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2020, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	100 649	100	10 064 900	67,10%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	4 351	100	435 100	2,90%
TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%

P2 : Autres dettes

Libellé	2020	2019
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	268 299	209 184
Personnel	42 225	17 348
Etat, impôts et taxes retenues à la source	5 526 380	4 721 441
Etat, organismes sociaux	210 620	201 875
Etat, autres impôts et taxes	36 386	259 924
Créditeurs divers	1 204 025	1 215 156
Totaux	7 287 937	6 624 928

P3 : Autres passifs

Libellé	2020	2019
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 221 707	1 098 855
Charges à payer	3 643 857	1 321 101
Produits constatés d'avance	8 798	133 850
Totaux	4 874 363	2 553 806

III. Notes sur les postes des états de résultat

Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	2020	2019
revenus des participations	1 219 921	3 951 808
revenus des autres placements	21 359 982	15 171 657
autres revenus financiers	391 396	482 212
Total produits des placements	22 971 299	19 605 677
frais externes	7 069	7 084
autres frais	473 299	840 590
Total charges des placements	480 369	847 674

Les produits financiers arrêtés au 31/12/2020 comportent 693 084 dinars de dividendes.

Ventilation des charges de personnel

Libellé	2020	2019
salaires	3 008 684	3 166 653
charges sociales	639 366	566 197
autres	248 114	333 282
Total	3 896 163	4 066 132

Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2020 à 4 584 581 dinars, contre 3 047 383 dinars au 31/12/2019.

Impôts sur le résultat

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE)

6 556 099

I- REINTEGRATIONS	
- Provisions non déductibles	
+ Dotations aux provisions des SICAV	1 924
- Provisions déductibles :	
+ Provisions pour créances douteuses (créances sur les assurés)	24 872
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées	34 305
- Moins-values des SICAV (à hauteur des dividendes)	3 264
- Moins-value non réalisé sur ajustement de valeur de placement en UC	32
- Autres réintégrations	
+ Revenus_Capitaux_Mobiliers_(intérêts_courus_non_échus)_2019_soumis_2020_ras_libératoire	205 030
+ RAS_sur_Revenus des Capitaux mobiliers_CD_CAT_soumis_taux_libératoire_35%	1 417 663
+ RAS_sur_Revenus des Capitaux mobiliers_(Produits à recevoir (N))_soumis_taux_libératoire_20%	2 335 936
+ Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle_2019	94 083
TOTAL REINTEGRATIONS	4 117 110

II- DEDUCTIONS	
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	8 461
- Revenus des Capitaux mobiliers_CD_CAT_soumis_taux_libératoire_35%	4 050 467
- Revenus des Capitaux mobiliers_(Produits à recevoir (N))_soumis_taux_libératoire_20%	11 679 679
- IS_CSS_2019_sur_Revenus_Capitaux_Mobiliers_(intérêts_courus_non_échus)_2019_soumis_2020_ras_libératoire	77 911
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	-5 143 310
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:	
+Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	0
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	-5 143 310

III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES

- Dividendes et assimilés. (2)	693 084
- Plus value de cession d'actions acquises après le 01 janvier 2011 est cédées l'année suivant celle de leur acquisition	0
- Plus value non réalisé sur ajustement de valeur de placement en UC	1 841

IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3) -5 838 235

- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0
--	---

- Résultat imposable (code B/P) -5 838 235

IS	116 855
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE	5 000
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	300

- RESULTAT NET DE L'EXERCICE 6 433 944

IV. Note sur contrats Temporaire Décès ayant fait l'objet de report d'échéance suite à la COVID-19

Le décret-loi 2020-19 prévoit le report de remboursement des échéances des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par HAYETT. Il prévoit également le prolongement des contrats d'assurance y afférents.

En application de décret-loi, Assurances HAYETT a envoyé une correspondance aux 2 banques partenaires leur demandant les éléments concernant les cas des reports effectués afin de pouvoir calculer la PM et la surprime conséquentes.

A ce jour et en l'absence de réponse des banques correspondantes, Assurances HAYETT se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer les risques supplémentaires à sa charge ainsi que le montant des surprimes à facturer.

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Cessions, Brevets, licences, marques	7 739 216	621 848	-	8 361 064	4 683 029	-	1 454 823	-	444 337	-	5 693 515	-	2 667 548
Comptes en cours	647 319	296 710	672 220	271 809	-	-	-	-	-	-	-	-	271 809
Total des actifs incorporels	8 386 535	918 558	672 220	8 632 873	4 683 029	-	1 454 823	-	444 337	-	5 693 515	-	2 939 358
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	1 229 984	87 124	-	1 317 107	994 229	-	120 358	-	41 482	-	1 073 105	-	244 002
Autres installations outillage et mobilier	38 328	-	-	38 328	37 779	-	701	-	152	-	38 328	-	0
Total des actifs corporels d'exploitation	1 268 312	87 124	-	1 355 436	1 032 008	-	121 059	-	41 634	-	1 111 434	-	244 002
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	2 066 620	-	-	2 066 620	538 770	14 909	60 755	5 746	20 252	11 493	579 274	9 162	1 478 184
Placements dans les entreprises liées													
Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons et Obligation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	9 502 232	-	-	9 502 232	-	299 283	-	135 154	-	434 437	-	-	9 502 232
Bons et Obligation	31 532 530	5 000 000	4 433 420	32 099 110	-	-	-	-	-	-	-	-	32 099 110
Certificats de dépôts	24 500 000	239 000 000	263 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	65 534 762	244 000 000	267 933 420	41 601 342	-	299 283	-	135 154	-	434 437	-	-	41 601 342
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	11 399 227	54 127 645	54 215 816	11 311 056	-	418 046	-	131 590	-	103 090	-	446 545	10 864 511
Obligations et autres titres à revenu fixe	160 160 279	55 753 072	4 558 800	211 354 551	-	-	-	-	-	-	-	-	211 354 551
Autres Prêts	5 992 172	8 497 260	8 236 122	6 253 309	-	-	-	-	-	-	-	-	6 253 309
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers	34 500 000	56 500 000	57 500 000	33 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	33 500 000
Autres	1 000	-	-	1 000	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000
Total Autres placements financiers	212 052 679	174 877 976	124 510 739	262 419 916	-	418 046	-	131 590	-	103 090	-	446 545	261 973 371
Total Placements	279 654 061	418 877 976	392 444 159	306 087 878	538 770	732 238	60 755	272 491	20 252	549 020	579 274	455 708	305 052 897
Placements représentant les PT des contrats en UC	54 561	25 671	35 727	44 506	-	-	-	-	-	-	-	-	44 506
Total Général	289 363 470	419 909 329	393 152 105	316 120 693	6 253 807	732 238	1 636 637	272 491	506 222	549 020	7 384 223	455 708	308 280 763

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020

	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 620	588 436	1 478 184
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	10 823 203	347 626	10 475 577
SICAV	8 024 645	24 919	7 999 725
FCP	1 886 930		1 886 930
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	78 510	74 000	4 510
Obligations et autres titres à revenu fixe	243 453 661		243 453 661
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	33 500 000		33 500 000
Autres Prêts	6 254 309		6 254 309
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte	44 506		44 506
Total	306 132 385	1 034 981	305 097 403

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2020

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	31 906	51 113	83 019
Revenus des Participations	498 039	475 897	973 936
Revenus des autres placements	6 667 877	15 246 467	21 914 344
Total Produits de Placements	7 197 822	15 773 476	22 971 299
Interêts	0	-196 585	-196 585
Frais externes	0	-7 069	-7 069
Autres Frais	0	-276 714	-276 714
Total charges de placements	0	-480 369	-480 369

**ANNEXE 12 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2020**

	Montant
-Primes	58 426 547
-Charges de prestation	-35 869 162
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	-22 845 712
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	1 809
Solde souscription	-286 518
-Frais d'acquisition	-8 743 224
-Autres charges de gestion nettes	-2 475 317
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-11 218 541
-Produits de placements	20 486 101
-Autres produits techniques	0
Solde financier	20 486 101
Part des réassureurs dans les primes acquises	-883 892
Part des réassureurs dans les prestations payées	81 920
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	542 799
Commissions reçues des réassureurs	69 395
Solde de Réassurance	-189 778
RESULTAT TECHNIQUE VIE	8 791 264

Informations complémentaires	
Montant des rachats	10 096 169
Intérêts techniques bruts de l'exercice	4 081 331
Provisions techniques brutes à la clôture	294 843 665
Provisions techniques brutes à l'ouverture	271 336 799

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
D'ASSURANCE AUX ETATS FINANCIERS VIE AU 31/12/2020**

	Poste	Montant
-Primes	PRV1	58 426 547
-Charges de prestation	CHV1	-35 869 162
-Charges des provisions et des autres provisions techniques	CHV2	-22 845 712
-Ajustement ACAV (contrats en unité de compte)	CHV10-PRV3	1 809
Solde souscription		-286 518
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-8 743 224
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	-2 475 317
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-11 218 541
-Produits de placements	PRV2-CHV9	20 486 101
-Autres produits techniques	CHV3	0
Solde financier		20 486 101
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	-883 892
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV1	81 920
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	CHV3	542 799
Commissions reçues des réassureurs	CHV44	69 395
Solde de Réassurance	CHV45	-189 778
RESULTAT TECHNIQUE VIE		8 791 264

Informations complémentaires	
-Provisions Mathématiques - Vie - Clôture	278 003 662
-Provisions Mathématiques - Vie - Ouverture	255 573 851
-Provisions Mathématiques - Rente - Clôture	403 287
-Provisions Mathématiques - Rente - Ouverture	373 480
-Provisions pour sinistres à payer - Clôture	11 839 641
-Provisions pour sinistres à payer - Ouverture	11 104 121
-Provisions pour participations aux bénéfices - Clôture	3 794 330
-Provisions pour participations aux bénéfices - Ouverture	3 868 695
-Autres Provisions - Clôture	802 745
-Autres Provisions - Ouverture	416 651

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

Messieurs les actionnaires de Assurances Hayett

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons audité les états financiers ci-joints de la société et faisant apparaître un total bilan de 345 615 580 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 6 433 944 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 8 791 264 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de la déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note IV aux états financiers sur l'application des dispositions du décret-loi 2020-19 qui prévoit le report de remboursement des échéances des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par HAYETT. A ce jour et en l'absence de réponse des banques correspondantes, Assurances HAYETT se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer les risques supplémentaires à sa charge ainsi que le montant des surprimes à facturer.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Mars 2021

La Générale d'Audit et Conseil
Membre CPA International
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRES AUX COMPTES « ASSURANCES HAYETT » EXERCICE 2020

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2020 concernant les articles cités ci-dessus.

B. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020 :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.
Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 12 976 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro - Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005. Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ». A cet effet, le loyer annuel a été révisé est porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2013.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Les produits de loyers au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 29 963 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro - Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 8 175 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue Sindbad totalisant 917,86 m², et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2020 se sont élevées à 153 713 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2020 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 72 593 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Lotfi Ben Haj Kacem, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 23 mars 2017. Il ne bénéficie pas de rémunération.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 1 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 18 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

- Les membres du comité de gestion des risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

(En DT)

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration, Du Comité Permanent d'Audit et du Comité de Gestion des Risque	
	Charges de L'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de L'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à Court Terme	0	0	90 000	90 000
Total	0	0	90 000	90 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 30 mars 2021
 La Générale d'Audit et Conseil
 Membre CPA International
 Chiheb GHANMI
 Associé